



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 novembre 2020 à 18 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal à huit clos

Présents : M. ARNAUD Thierry, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, M. GIAUFRET Hervé, Mme GONNET Léa, M. MAURIN Thierry, Mme NURY Mélissa, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) : Mme CHARROUD Annie donne pouvoir à M. SOULAVIE François, M. GANDON Christian donne pouvoir à Mme BANNIER Marie-Claude, Mme MAYRAS Françoise donne pouvoir à Mme DONDEY Patricia, Mme OLLIER Anne donne pouvoir à M. SOUTEYRAND Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : M. AVIAS Cyrille, Mme CHARROUD Annie, Mme DALLARD Nathalie, M. GANDON Christian, Mme MAYRAS Françoise, Mme OLLIER Anne

Ouverture de séance.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de **M. SOUTEYRAND Marc**.
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. ARNAUD Thierry est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dossiers soumis à délibération

M. SOUTEYRAND Marc

44-2020 - Régime indemnitaire VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

RIFSEEP = I F S E + C I A (Indemnité de fonctions de Sujétions et d'expertise - Complément indemnitaire annuel)

L'IFSE regroupe et remplace les primes en une seule indemnité, en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requise dans l'exercice de ses fonctions, il est réexaminé tous les 2 ans.

Elle sera mise en place au 1^{er} Janvier 2021, pour tous les agents titulaires ou stagiaire de la commune, proratisé pour les temps non complets.

Concernant les contractuels de droits public il sera mis en place après un an d'ancienneté.

Exclusion des vacataires et des contrats de droit privée.

Le montant minimum versé, identique à tous les services, sera de 300€ par an.

Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir du fonctionnaire, il est versé en 1 ou 2 fois par an, il n'est pas automatiquement reconduit d'une année sur l'autre.

Un montant minimum de 50€ annuel, facultatif, est mis en place qui sera identique dans tous les services.

45-2020 - Convention de participation financière du Palabre VOTE : Adoptée à l'unanimité

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

APPROUVE la convention de soutien financier au centre Socio Culturel le Palabre d'Aubenas pour un montant plafonné à 1 500 € au titre de l'année 2021,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'association.

46-2020 - Convention avec le Palabre pour le centre itinérant VOTE : Adoptée à l'unanimité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- **AUTORISE** Le Centre socio-culturel Le Palabre à résider dans l'école de l'Olivet pour la période estivale 2021,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention se rapportant à la présente délibération.

47-2020 - Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal VOTE : Adoptée à l'unanimité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **D'ACCEPTER** les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Ucel et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

49-2020 – Extension de réseau assainissement quartier les Vivets

Après avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune de 9 000 € telle qu'elle exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

50-2020 – Décision Modificative VOTE : Adoptée à l'unanimité

I/ Suite à une erreur de saisie, il conviendra de réaffecter les sommes dans les bons comptes (4 € en recettes de fonctionnement et 119 000 € en dépenses d'investissement). Il est précisé qu'il n'y aura aucun mouvement de trésorerie.

II/ A la demande du trésorier, il convient de régulariser des montants non amortis (opérations façades de 2015 à 2018 pour un montant total de 6932 €) qui auraient dû l'être et des écritures d'imputation définitives (frais de relevés topographiques ayant donné suite à travaux pour un montant total de 5859.22 €) à affecter aux travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus

51-2020 – Chèques cadeaux pour la fin d'année VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **DECIDE** l'achat de chèques « TENDANCE AUBENAS » d'une valeur de 120 € par agent (titulaire et non titulaire) pour les années 2020, 2021, et 2022.

Questions Diverses

Le Maire informe l'assemblée, conformément à l'article 4 des statuts du SDEA, de l'adhésion de la commune de Darbres au Syndicat.

Le Maire informe que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes du pays d'Aubenas-Vals au cours des exercices 2011 à 2016. En application de l'article L. 243-8, la chambre nous a transmis les observations définitives.

Le Maire fait un point sur l'EHPAD :

- En ce qui concerne la COVID, pour le moment pas de cas déclaré ni chez les résidents, ni au sein du personnel. Les visites sont autorisées en suivant une procédure drastique.

- Des travaux pour la réfection de la buanderie vont être effectués. Les locaux seront réaménagés et le matériel sera changé. Un circuit sale/propre sans croisement sera mis en place. Ces travaux amélioreront considérablement les conditions de travail.

- En 2021 : Une étude pour l'étanchéité des toits va être réalisée. Les travaux devraient suivre.

Thierry MAURIN attire l'attention sur des nuisances sonores du bloc clim. Le Maire lui répond qu'effectivement le problème a été identifié.

- Le Sandron a également en projet d'ouvrir une Unité de Vie Protégée (anciennement CANTOU). C'est un projet très important pour les années à venir de l'EHPAD, validé par le Conseil d'Administration. Avant de lancer l'étude architecturale, nous devons regarder nos possibilités financières sur 2022, 2023 et 2024, trouver 1 ou 2 banques partenaires, et si tout cela nous le permet, nous lancerons cette construction en début d'année 2022. (ou fin 2021 si possible).

Patricia DONDEY explique que pour l'année 2020, compte tenu de la situation sanitaire, toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites sur les listes électorales ont reçu un courrier pour s'inscrire au colis de Noël. A ce jour 411 colis sont prévus. La distribution se fera non pas à la mairie mais à l'ancienne école du haut, les 7, 8, et 9 décembre 2020 de 8h30 à 12h. Une information dans la presse, sur le site et sur les panneaux d'affichage de la commune devra être faite.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00.

Fait à UCEL

Le secrétaire de séance, M. ARNAUD Thierry

